

autofocus

LES ÉTUDES DE L'OBSERVATOIRE DE L'ANFA

RÉSULTATS D'ENQUÊTES - N°64 - NOVEMBRE 2016



L'INSERTION PROFESSIONNELLE DANS LES SERVICES DE L'AUTOMOBILE EN 2015

Ce numéro « spécial insertion » présente les résultats de cinq enquêtes conduites auprès de différents publics : entreprises ayant recours à des alternants, bénéficiaires d'une formation visant un certificat de qualification professionnelle (CQP), apprentis, lycéens et bénéficiaires d'une action de préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC).

L'analyse des résultats révèle les éléments suivants :

- Après une période de baisse, l'insertion des apprentis repart à la hausse (+ 1 %), notamment dans le secteur du commerce et de la réparation automobile (+ 1,5 %). Une progression similaire est observée auprès des jeunes formés en CQP,
- Suivre une formation en alternance donne aux individus de meilleures chances de s'insérer, particulièrement dans le secteur cible, la réparation automobile,
- Plus le niveau de diplôme et de certification est élevé, meilleur est le taux d'emploi,
- La détention du permis de conduire constitue un levier important pour décrocher un emploi,
- L'obtention du diplôme ou de la certification ainsi que la relation alternant/entreprise sont également des éléments importants pouvant favoriser l'insertion.

L'IMPORTANCE DE L'ALTERNANCE POUR LES ENTREPRISES DE LA BRANCHE

En février 2015, l'observatoire de l'ANFA a piloté une enquête pour évaluer et caractériser les recrutements et l'usage de l'alternance au sein des entreprises de la branche des services de l'automobile. Près de 2 700 établissements représentatifs ont ainsi été interrogés. (Chiffres issus de l'enquête recrutement 2015)

Les entreprises de la branche des services de l'automobile sont parmi celles qui embauchent le plus de personnes en apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

En 2014, les apprentis et les contrats de professionnalisation représentaient 5,3 % (INSEE DADS) du nombre de salariés de la branche (contre moins de 3 % tous secteurs confondus). Cela représente près d'un établissement sur quatre de la branche (ayant au moins un salarié) qui emploie au moins un alternant.

86 % des alternants sont des apprentis, positionnés sur des diplômes de type CAP ou Bac Pro. Les contrats de professionnalisation préparent, quant à eux, des CQP ou des BTS/DUT.

Les alternants sont, en majorité, recrutés par les établissements de moins de 10 salariés (63 %), et près de quatre sur cinq (79 %) le sont dans le secteur du véhicule léger (commerce et/ou réparation). L'entretien VL accueille 45 % des apprentis alors que le commerce VL regroupe 51 % des formés en contrat de professionnalisation, illustrant des besoins différents selon le type d'entreprise. Le recours au contrat de professionnalisation croît avec la taille de l'établissement.

Les alternants représentent 5,3 % du nombre de salariés de la branche.

Rapportés aux effectifs salariés, les plus gros employeurs d'alternants sont :

- Par effectif : les établissements de 1 à 4 salariés (12 alternants pour 100 salariés),
- Par secteur d'activité : l'entretien VL (9 %) et le secteur du motocycle (10 %),
- Par type de structure : les agents de marque (10 %) et MRA (10 %).

Selon les chefs d'entreprise, près d'un jeune sur trois pourrait être embauché (en formation ou en emploi) à l'issue de son contrat d'alternance. Ce chiffre est plus élevé chez les alternants en contrat de professionnalisation (54 %) que pour les apprentis (30 %). Près d'un alternant sur deux en contrat de professionnalisation pourrait se voir proposer un CDD ou CDI à l'issue de sa formation.

L'INSERTION DES BÉNÉFICIAIRES DE FORMATION VISANT UN CQP DE LA BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE

En mai 2015, l'observatoire de l'ANFA a piloté une enquête pour évaluer l'insertion professionnelle des 1 408 jeunes sortis d'une formation CQP en contrat de professionnalisation en 2014. L'enquête a été diffusée par courrier et relancée par internet et téléphone (taux de réponse : 52 %).

87 % des jeunes ayant préparé un CQP sont en emploi huit mois après avoir passé leur examen, en dehors des poursuites d'études. Ce taux est supérieur d'un point par rapport au taux de jeunes sortis de formation en 2013, lui-même en augmentation par rapport à 2012. Il reste cependant plus faible que les années précédant la crise.

Parmi les CQP les plus significatifs, les jeunes issus de formations commerciales disposent des niveaux d'emploi les plus élevés : près de 90 % sont en emploi huit mois après avoir quitté leur formation.

Cette situation s'explique notamment par un bon niveau d'insertion dans l'entreprise formatrice : près de 66 % des répondants en emploi y sont embauchés. C'est un niveau très constant depuis cinq ans. Pour certains CQP, le niveau d'insertion dans l'entreprise d'accueil monte même à 75 %, comme pour les CQP Technicien expert après vente – véhicule utilitaire et industriel. Pour ceux qui n'ont pas trouvé d'emploi dans l'entreprise de formation, le réseau de relations est le premier vecteur pour trouver un emploi mais le cumul des réponses à une offre d'emploi et des candidatures spontanées offrent autant de débouchés que le réseau relationnel.

66 % des jeunes en emploi ayant préparé un CQP sont embauchés dans leur entreprise formatrice.

TAUX D'EMPLOI PAR CQP (effectifs > 50 répondants)

Diplôme	Taux d'emploi
Technicien expert après-vente automobile	88 %
Vendeur automobile confirmé	89 %
Attaché commercial automobile	90 %
Carrossier-Peintre	87 %
Technicien électricien-électronicien automobile	85 %

Source : ANFA – Observatoire : Enquête Insertion des CQP 2015

Comme le CQP est une certification de branche, reconnue statutairement par les entreprises de la branche, le niveau d'insertion dans les services de l'automobile est élevé. Ainsi, parmi les jeunes ayant trouvé un emploi, plus de 90 % sont embauchés dans la branche.

L'insertion des jeunes CQP sortis de formation en 2014 est aussi marquée par un niveau élevé d'emplois à durée indéterminée. 86 % des jeunes en emploi ont décroché un CDI. Ce taux est croissant depuis deux années.

Les jeunes se disent satisfaits à 96 % de la formation reçue en centre de formation (un taux de satisfaction en progression par rapport aux années passées) et satisfaits à 85 % de l'accompagnement de l'entreprise formatrice (un taux en légère régression par rapport aux années passées).

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES APPRENTIS

Chaque année, l'observatoire de l'ANFA traite les enquêtes Insertion Professionnelle des Apprentis (IPA) et Insertion dans la Vie Active des Lycéens (IVA) du Ministère de l'Éducation nationale. Avec 3 345 apprentis et 3 116 lycéens sortants ayant répondu aux enquêtes 2015, IPA et IVA constituent les sources majeures de mesure de l'insertion professionnelle des jeunes formés aux métiers de l'automobile. Ces enquêtes interrogent chaque promotion d'apprentis et de lycéens sortis de leur établissement de formation en février de chaque année, soit sept mois après leur examen.

L'INSERTION DES APPRENTIS PROGRESSE LÉGÈREMENT, PLUS QUE DANS D'AUTRES SPÉCIALITÉS

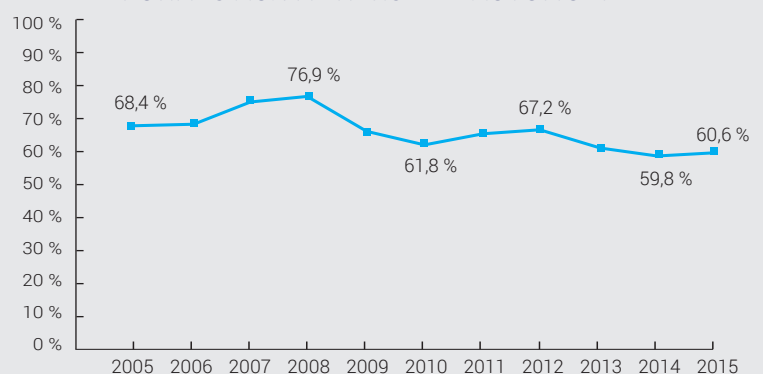
En 2015, 60,5 % des apprentis sortis de formation automobile sont en emploi (CDI, CDD, intérim, contrat de professionnalisation, contrat aidé, armée, à son compte, aide familiale, fonctionnaire) sept mois après leur sortie de formation.

Après une baisse observée entre 2012 et 2014 (- 7 points, dont 6 en 2013), l'insertion des apprentis se stabilise en 2015, enregistrant même une légère progression (+ 1 point).

Toutes spécialités confondues, 61,7 % des apprentis ont un emploi sept mois après la fin de leur formation, soit un taux légèrement supérieur à ce qui est observé pour la filière automobile.

Par ailleurs, l'évolution du taux d'emploi enregistrée en 2015 par les diplômés de spécialité automobile est supérieure à celle observée toutes spécialités confondues (+ 0,8 point contre aucune évolution).

ÉVOLUTION DU TAUX D'EMPLOI DES APPRENTIS FORMÉS AUX MÉTIERS DE L'AUTOMOBILE



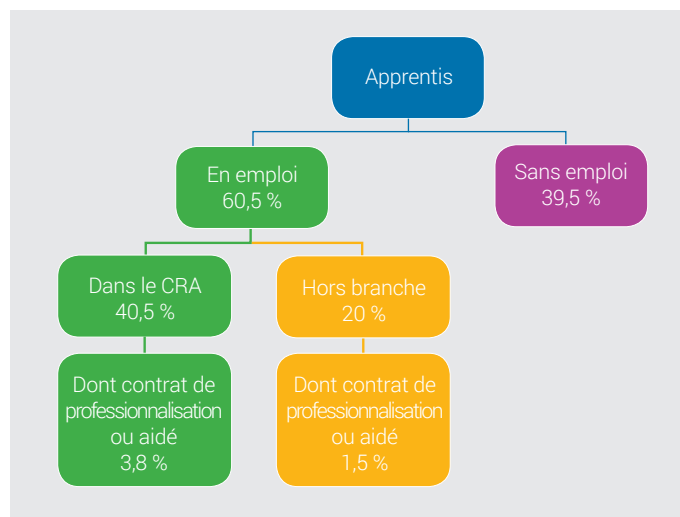
Source : Ministère de l'Éducation nationale, Enquête IPA et IVA, Traitement observatoire ANFA

LÉGER REBOND DE L'INSERTION DANS LA RÉPARATION AUTOMOBILE

En 2015, le taux d'apprentis sortant de formation et s'insérant dans la branche des services de l'automobile est de 40,5 %.

La tendance qui, depuis le début de la crise économique, était à la baisse (- 9 points entre 2008 et 2014), connaît un rebond en 2015 (+ 1,5 point).

Par ailleurs, en proportion, l'insertion hors-branche s'est davantage dégradée que celle dans le secteur de la réparation automobile, ayant perdu près d'un tiers de son volume de jeunes insérés depuis 2008.



LA FILIÈRE VI EN APPRENTISSAGE OFFRE LES MEILLEURS DÉBOUCHÉS, LA CARROSSERIE PROGRESSE

En 2015, la filière d'insertion offrant le plus de débouchés aux jeunes formés en alternance est toujours celle formant à la maintenance de véhicules industriels (VI), avec près de 67,5 % des apprentis formés étant insérés professionnellement sept mois après leur sortie de formation.

Viennent ensuite les filières formant à la maintenance sur les véhicules particuliers (VP) ainsi que la carrosserie, avec un taux d'insertion compris entre 60 et 61 %. Cette dernière a d'ailleurs connu en 2015 une progression importante (+ 6 points). Enfin, un peu plus d'un apprenti sur deux de la filière moto est en emploi au moment de l'enquête (51 %).

La poursuite d'études offre des garanties quant à une future insertion professionnelle.

Dans la filière VP, par exemple, 36,5 % des apprentis issus d'un CAP Maintenance des véhicules automobiles option VP (MVA VP) sont en emploi sept mois après la fin de la formation. Ce taux est nettement inférieur à celui des apprentis sortant d'un Bac Pro MVA VP (68,5 %) et de ceux issus d'un BTS Après-Vente Automobile option VP (82 %, toutefois en baisse pour la quatrième année consécutive).

Par ailleurs, la bonne insertion qu'offre la mention complémentaire Maintenance des Systèmes Embarqués de l'Automobile est à souligner. Le taux d'emploi est supérieur

à celui du Bac Pro MVA VP avec un taux d'insertion dans la branche lui aussi favorable à la mention complémentaire (58 % contre 51 %).

La filière carrosserie enregistre un net rebond et devient la filière ayant la meilleure insertion dans la branche (44,5 %).

La filière carrosserie affiche en 2015 un taux d'emploi au sein de la branche de 44,5 %, et est ainsi la meilleure filière en termes d'insertion dans le secteur du commerce et de la réparation automobile.

Les taux d'emploi observés en CAP Réparation des carrosseries (41,5 %) et en Bac Pro RC (72 %) sont en hausse. Enfin, le CAP Peinture en carrosserie (71 %) offre une réelle plus-value car il succède souvent au CAP RC, permettant à l'apprenti l'acquisition de la double compétence carrossier-peintre, plus complémentaire aux yeux des entreprises.

Taux d'emploi et taux d'atteinte du secteur de la réparation automobile des apprentis par diplôme

Diplôme	Base de jeunes interrogés	Taux d'emploi	Atteinte du secteur automobile
CAP MVA VP Maintenance des véhicules automobiles option VP	672	36,5 %	20,5 %
CAP RC Réparation des carrosseries	301	41,5 %	23,5 %
CAP PC Peinture en carrosserie	383	71,0 %	57,5 %
MC Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile	158	73,0 %	58,0 %
BAC PRO MVA VP Maintenance des véhicules automobiles option VP	808	68,5 %	51,0 %
BAC PRO MVA VI Maintenance des véhicules automobiles option VI	148	77,0 %	28,3 %
BAC PRO RC Réparation des carrosseries	151	72,0 %	59,5 %
BTS AVA VP Après-vente automobile option VP	263	82,0 %	57,0 %

L'APPRENTISSAGE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE COMPARÉ AUX AUTRES SECTEURS

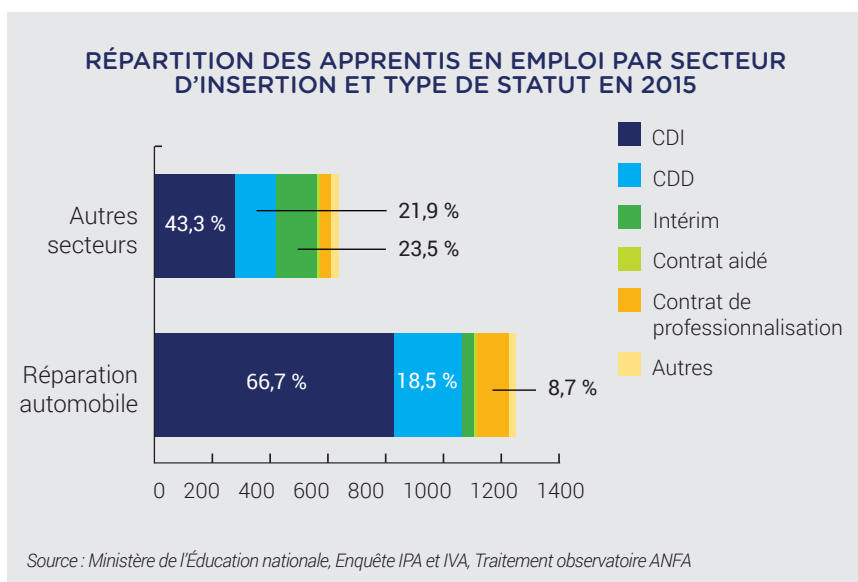
En apprentissage, seuls le taux d'emploi du niveau V est légèrement inférieur au chiffre observé tous secteurs. Pour le reste, les taux d'emploi sont supérieurs dans les formations de spécialité automobile.

Globalement, au sein d'un contexte d'employabilité des jeunes difficile, et compte tenu des répartitions des sortants par niveau (plus d'effectifs dans les niveaux inférieurs, moins dans les niveaux supérieurs pour les diplômés de spécialité automobile), les taux d'emploi enregistrés par les diplômés de la branche, notamment en apprentissage, sont bons.

	Taux emploi toutes spécialités	Taux emploi spécialités automobiles
CAP + MC	50,1 %	49,3 %
Bac Pro	63,3 %	69,6 %
BTS	74,6 %	81,3 %
TOTAL	61,7 %	60,6 %

LES APPRENTIS S'INSÈRENT MAJORITAIREMENT DANS LA BRANCHE, AVEC DES CONTRATS PLUS PÉRENNES

Le contrat d'insertion majoritaire à l'issue d'une formation des services de l'automobile en apprentissage est toujours le CDI (57,5 %). Lorsque l'insertion se fait dans la branche, ce taux monte à 66,5 % (contre 43,5 % hors secteur). Ce recours au CDI est une particularité récurrente dans le secteur du commerce et de la réparation automobile.



66,5 % de CDI pour les apprentis s'insérant dans le commerce et la réparation automobile.

Le taux de CDD à l'issue de la formation est stable pour les apprentis. Il est de 18,5 % si l'apprenti s'insère dans le secteur du commerce et de la réparation automobile. La part de CDD et d'intérim est plus importante pour les apprentis ne s'insérant pas dans le secteur.

Comparativement à l'ensemble des spécialités de formation tous secteurs d'activité en France, les apprentis formés aux métiers de l'automobile bénéficient d'un statut d'emploi à durée indéterminée (EDI qui intègre les CDI, les fonctionnaires, les militaires, les personnes installées à leur compte) nettement favorable (60 % contre 54 %).

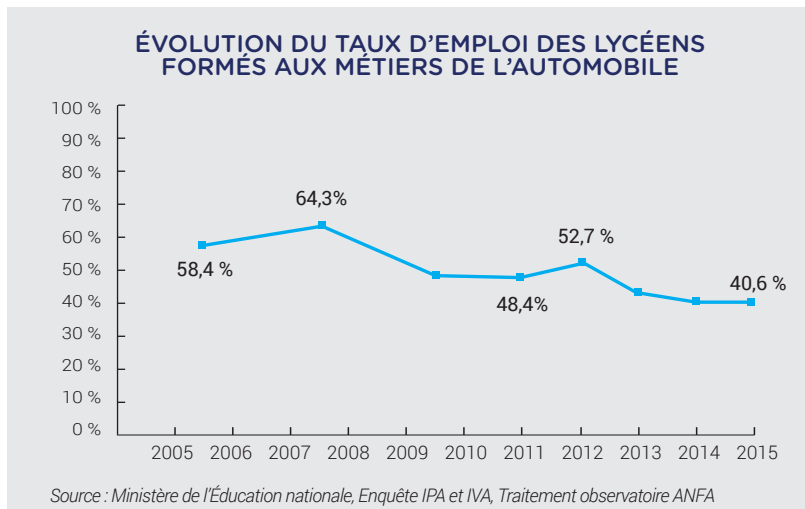
L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES LYCÉENS

STAGNATION DU TAUX D'EMPLOI POUR LES LYCÉENS

Le taux d'emploi des lycéens, sept mois après leur sortie de formation automobile, est de 40,6 % en 2015, soit exactement le même chiffre que celui observé en 2014.

Après un léger rebond en 2012, une dégradation de l'insertion professionnelle des lycéens avait été enregistrée jusqu'en 2014 (- 12 points). Cette baisse laisse donc place à une stabilisation du taux cette année.

En 2015, tous secteurs confondus, 43,4 % des lycéens sortant de formation ont un emploi sept mois après la fin de leurs études. Ce taux est assez nettement supérieur à ce qui est observé pour les diplômés de spécialité automobile (+ 2,8 points).

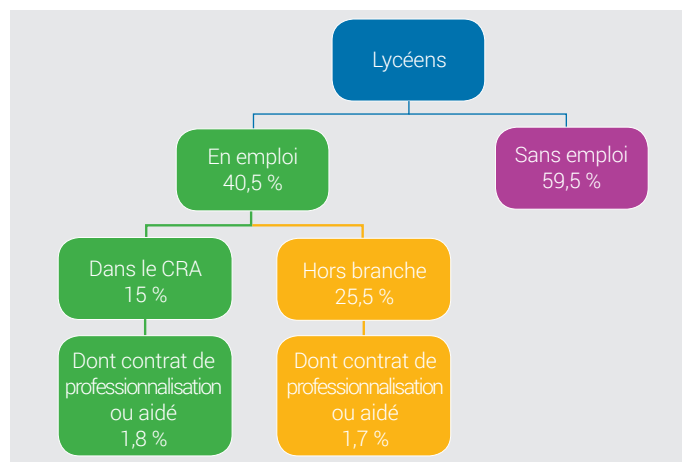


L'INSERTION DES LYCÉENS DANS LA BRANCHE SE STABILISE

En 2015, le taux de lycéens sortants d'une formation automobile et s'insérant dans une entreprise de la branche est de 15 %.

L'évolution observée est proche de celle de l'apprentissage, à savoir une tendance baissière depuis 2008 (- 12 points), suivie d'un léger rebond en 2015, toutefois inférieur à celui enregistré en apprentissage (+ 0,5 point contre + 1,5 point pour l'apprentissage).

L'insertion hors branche s'est elle aussi dégradée, passant de 38 % en 2008 à 25,5 % en 2015. Le contexte économique du secteur industriel et du bâtiment a pu jouer en défaveur de l'insertion de jeunes issus de formations automobiles dans ces secteurs.



LA FILIÈRE VI EST LA PLUS PORTEUSE POUR LES LYCÉENS

Plus le diplôme acquis est élevé, plus les chances d'insertion sont grandes : dans la filière VP, le BTS AVA affiche un taux d'emploi de 65,5 %, alors que le Bac Pro MVA est à 43 % et le CAP MVA 20 %.

En 2015, les lycéens issus d'une formation dans les filières VP, VI ou moto ont entre 40 et 50 % de chances de s'insérer professionnellement (49 % pour le VI, 45 % pour la moto et 43,5 % pour le VP). La filière carrosserie apparaît en retrait avec seulement 30% de lycéens en emploi, soit deux fois moins que les apprentis de la même filière. En termes d'insertion dans le secteur de la réparation automobile, les filières VP et VI offrent les meilleures garanties (16% à 18 %).

49 % des lycéens en filière VI ont trouvé un emploi dans les sept mois suivant la formation automobile.

TAUX D'EMPLOI ET TAUX D'ATTEINTE DU SECTEUR DE LA RÉPARATION AUTOMOBILE DES LYCÉENS PAR DIPLÔME

Diplôme	Base de jeunes interrogés	Taux d'emploi	Atteinte secteur automobile
CAP MVA VP	245	20,0 %	4,0 %
CAP RC	142	15,5 %	3,5 %
CAP PC	140	26,5 %	13,0 %
BAC PRO MVA VP	1 362	43,0 %	17,5 %
BAC PRO MVA VI	198	46,5 %	11,9 %
BAC PRO RC	366	37,0 %	10,5 %
BTS AVA VP	271	65,5 %	31,0 %

Source : Ministère de l'Éducation nationale, Enquête IPA et IVA, Traitement observatoire ANFA

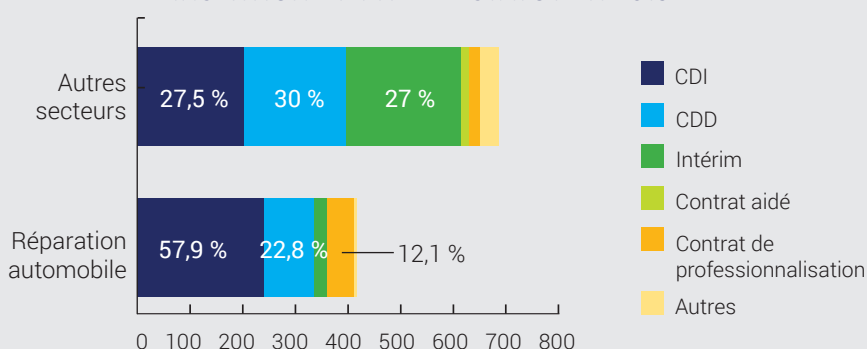
LES LYCÉENS FORMÉS AUX SERVICES DE L'AUTOMOBILE COMPARÉS AUX AUTRES SECTEURS

En lycée, seul le taux d'emploi du niveau V est inférieur au chiffre observé tous secteurs confondus. Pour les autres niveaux, les taux d'emploi sont supérieurs dans les formations de spécialité automobile.

	Taux emploi toutes spécialités	Taux emploi spécialités automobiles
CAP	24,2 %	22,2 %
BAC PRO	41,3 %	42,7 %
BTS	59,0 %	66,9 %
TOTAL	43,4 %	40,6 %

LES LYCÉENS S'INSÈRENT MAJORITAIREMENT HORS DU SECTEUR DU COMMERCE ET DE LA RÉPARATION AUTOMOBILE

RÉPARTITION DES LYCÉENS EN EMPLOI PAR SECTEUR D'INSERTION ET TYPE DE STATUT EN 2015



Source : Ministère de l'Éducation nationale, Enquête IPA et IVA, Traitement observatoire ANFA

Hors du secteur, les taux de CDD et d'intérim sont plus importants (proches de 30 %). Le taux de CDI varie entre 58 % et 27,5 % selon que le lycéen s'insère ou non dans une entreprise de la branche.

Si l'on compare les diplômes toutes spécialités confondues à ceux formant aux métiers de l'automobile, ces derniers semblent offrir une insertion plus pérenne (45 % d'EDI qui intègre les CDI, les fonctionnaires, les militaires, les personnes installées à leur compte, contre 33 %).

7 D'AUTRES FACTEURS ONT UN IMPACT DIRECT SUR L'INSERTION DES JEUNES SORTANT DE FORMATION

7 L'OBTENTION DU DIPLÔME, UN FACTEUR IMPORTANT POUR LA PREMIÈRE EMBAUCHE

Dans les différents modes de formation, le fait d'obtenir son diplôme est un atout supplémentaire pour le jeune en recherche d'emploi. Ainsi, chez les apprentis, l'écart du taux d'emploi est de plus de 17 points entre ceux qui ont validé leur diplôme (64 %) et ceux qui ne l'ont pas fait (47 %). Même constat

chez les lycéens avec un écart de plus de 15 points en faveur de ceux qui ont obtenu leur diplôme (45 % contre 29,5 %). A noter que les écarts les plus importants se situent pour les classes de CAP et se réduisent au fur et à mesure que le niveau de diplôme s'élève.

7 L'IMPORTANCE DU PERMIS DE CONDUIRE POUR OBTENIR UN EMPLOI

68,5 % des apprentis qui ont leur permis trouvent un emploi contre 51,5 % seulement quand ils ne l'ont pas. Pour les lycéens, l'écart est encore plus important (51 % contre 28,5 %).

Cela illustre la prépondérance de la détention du permis dans l'employabilité : elle rend plus facile la recherche d'emploi et assure une mobilité à la personne pour se rendre au travail.

7 L'IMPORTANCE DE LA RELATION ENTRE L'ALTERNANT ET SON ENTREPRISE DE FORMATION

En 2015, 52,5 % des apprentis et 32,5 % des lycéens s'insèrent professionnellement ont déjà effectué un stage, ou leur apprentissage, dans l'entreprise qui les a embauchés. Ce chiffre confirme le lien étroit existant entre l'apprenti et son entreprise de formation.

de la première source d'obtention d'un emploi alors que pour les lycéens, l'envoi de candidatures spontanées est également privilégié.

Par ailleurs, pour près de 50 % des apprentis sortant de formation et s'insérant dans le secteur automobile, et près de 30 % des lycéens, le fait de recontacter l'entreprise dans laquelle ils sont déjà passés (apprenti, stage...) est la démarche qui leur a permis de décrocher un emploi. Pour les apprentis, il s'agit

La détention du permis de conduire, l'obtention du diplôme et la relation alternant/entreprise de formation sont trois leviers majeurs dans l'obtention du premier emploi.

7 L'INSERTION DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI COLLECTIVE (POEC)

L'observatoire de l'ANFA a été missionné pour évaluer l'insertion professionnelle des bénéficiaires de ce dispositif sept mois après leur sortie de formation. Le taux de réponse des bénéficiaires est de 73 %, leur âge médian est de 34 ans.

En 2015, l'ANFA a accompagné 157 demandeurs d'emploi sur une action de formation dans le cadre d'une POEC : 75 personnes en CQP Opérateur de service rapide, 42 personnes en CQP Contrôle technique véhicules légers, 40 personnes en CQP Mécanicien cycle.

La préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) permet à plusieurs demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition de compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par une branche professionnelle.

Ce dispositif a permis à 77 % des bénéficiaires d'obtenir une certification et un retour à l'emploi pour près des deux tiers des bénéficiaires (62 %).

Le meilleur taux observé est celui des contrôleurs techniques de véhicules légers (72 %), suivi des mécaniciens-cycles (60 %) et des opérateurs de service rapide (57 %) *. Près de trois quarts (73 %) des personnes en emploi s'insèrent dans le secteur des services de l'automobile. 53 % des personnes en emploi se voient proposer un CDI contre 86 % à l'issue d'un CQP en contrat de professionnalisation. Ce dispositif permet également d'insuffler une dynamique formation pour quelques bénéficiaires (4 %).

* La faiblesse des effectifs interrogés invite toutefois à la prudence quant à l'interprétation des données par type de formation suivi.

17 % des personnes en emploi après une POEC le sont dans l'entreprise où ils ont fait leurs stages.

DÉFINITIONS

TAUX D'EMPLOI	Nombre de sortants qui se déclarent en emploi divisé par le nombre total de sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage ou inactifs).
TAUX D'ATTEINTE SECTEUR AUTOMOBILE	Nombre de sortants qui se déclarent en emploi dans le secteur du commerce et de la réparation automobile divisé par le nombre total de sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage ou inactifs).
EDI (Emploi à durée déterminée)	CDI, fonctionnaire, engagé dans l'armée, travaillant à son compte.

Retrouvez toutes les publications de l'observatoire sur www.anfa-auto.fr/observatoire

Observatoire ANFA
2 rue Capella - 44470 Carquefou
Tél. : 02 44 76 21 50
observatoire@anfa-auto.fr • www.anfa-auto.fr

Directeur de la publication : Patrice OMNES
Directeur de rédaction : Stéphane PAUTET
Rédaction : Philippe LE GALL, Jocelyn GOMBAULT
Édition et création : Service Communication ANFA